ÉBAUCHE

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de l'automne 2025
Par : Fédération canadienne de l'agriculture

1er août 2025

Mesures recommandées

1. Harmoniser les cadres de réglementation avec un programme axé sur la croissance en mandatant les principaux organismes de réglementation pour qu'ils appuient explicitement les objectifs du Canada en matière de sécurité alimentaire et de compétitivité. Il s'agit aussi de reconnaître les examens internationaux fiables pour accélérer l'accès aux intrants agricoles essentiels et de maintenir des normes élevées en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement tout en assurant la circulation efficace des marchandises partout au pays et à l'échelle internationale. Un ensemble détaillé de recommandations sur la modernisation de la réglementation est joint en **annexe** au présent mémoire.

2. Prévoir une remise générale pour tous les intrants agricoles critiques actuels et futurs qui pourraient être touchés, sous réserve des contre-mesures du gouvernement du Canada en réponse aux droits de douane américains sur les marchandises canadiennes. Ces produits comprennent, sans toutefois s'y limiter, certains engrais, du matériel et de la machinerie agricoles, des semences (y compris des graines de colza ou de colza à faible teneur en acide érucique) ainsi que des ingrédients d'aliments pour animaux et des produits vétérinaires. La remise générale pour les intrants agricoles critiques devrait être rétroactive au 4 mars 2025.

3. Veiller à ce que le nouveau Fonds pour les corridors de diversification du commerce, doté d'un budget de 5 milliards de dollars, priorise les besoins du secteur agricole et agroalimentaire en consultant les intervenants de l'industrie afin de s'assurer que les projets appuient la capacité du secteur à assurer la sécurité et la fiabilité des marchés nouveaux et existants au Canada et à l'étranger.

4. Faire passer de façon permanente la portion sans intérêt du Programme de paiements anticipés à 350 000 $ et simplifier les exigences administratives, y compris annuler les changements apportés récemment par AAC à sa politique de prêt, qui exige que les administrateurs classent tous les clients dans la catégorie « à risque élevé » pendant quatre ans, quelle que soit leur cote de crédit, ce qui exerce une pression à la hausse sur les frais et ajoute des retards inutiles pour les agriculteurs.

5. Veiller à maintenir les volets agricoles du Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de répondre aux besoins saisonniers et temporaires des agriculteurs, tout en soutenant les démarches d'obtention du statut de résident pour les travailleurs étrangers temporaires expérimentés en réintroduisant et en rendant permanent et inclusif le programme pilote sur l'agroalimentaire en l'étendant à tous les secteurs agricoles pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des industries tout au long de l'année.

6. Lancer immédiatement des consultations avec les représentants de l'industrie et les parties concernées afin d'explorer des options pour s'attaquer aux causes profondes des interruptions de travail, moderniser les lois du travail afin d'établir un processus clair, transparent et accéléré de règlement des conflits de travail, et prévenir la fréquence et la gravité croissantes des interruptions de travail qui déstabilisent l'économie canadienne et minent la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable.

EBAUCHE

7. Instaurer une déduction permanente pour amortissement accéléré pour toutes les catégories de matériel agricole, qui permettrait aux producteurs d'amortir 100 % du capital qu'ils ont consacré à l'achat de matériel agricole au cours du premier exercice, ce qui inciterait les agriculteurs à adopter des technologies novatrices, à moderniser leur équipement et à appuyer les objectifs de productivité du Canada.

8. En consultation avec les producteurs, s'engager à moderniser la *Loi sur les grains du Canada* (LGC) pour veiller à ce que le système céréalier du Canada suive l'évolution des besoins du marché tout en réaffirmant le mandat de la Commission canadienne des grains de maintenir des normes et de réglementer la manutention des grains dans l'intérêt des producteurs de grains. Dans le cadre de la modernisation de la LGC, la priorité doit être accordée à l'amélioration de la transparence du marché des ventes à l'exportation, à la mise à jour des contrats céréaliers et au renforcement de la garantie des paiements aux producteurs.

ANNEXE : Recommandations de modernisation de la réglementation

A. Veiller à ce que l'agriculture et l'agroalimentaire soient considérés comme une priorité nationale en modifiant la Directive du Cabinet sur la réglementation afin d'exiger que les règlements gouvernementaux reflètent les intérêts économiques et concurrentiels des producteurs canadiens et renforcent la sécurité alimentaire du Canada en assurant une chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire nationale stable, concurrentielle et durable.

B. Modifier les lois en vigueur afin de permettre l'homologation provisoire des aliments pour animaux et des additifs alimentaires, de même que des produits antiparasitaires dans les 90 jours suivant leur demande lorsqu'il existe des approbations dans des administrations fiables reconnues.

C. Remédier à la pénurie critique de produits de santé vétérinaires au Canada en permettant au Canada de reconnaître les approbations de produits provenant de partenaires internationaux de confiance et de s'y fier en utilisant les pouvoirs existants en vertu des articles 30.05 et 30.06 de la *Loi sur les aliments et drogues* pour réduire les obstacles réglementaires. Cela devrait se faire en consultation avec les intervenants de l'industrie afin d'assurer un accès rapide aux outils vétérinaires essentiels.

D. Soutenir la compétitivité dans les chaînes d'approvisionnement du Canada en augmentant à 500 km la distance de la limite du projet pilote permanent, national et accessible de prolongation de l'interconnexion.

E. À la suite de l'adoption du projet de loi C-5, *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada,* il est prévu que :
   i. Inspection des viandes, du poisson et des fruits de mer : Tout effort visant à éliminer les obstacles internes au commerce ne met pas en péril les marchés internationaux du Canada ni n'introduit de préoccupations indues en matière de salubrité des aliments en veillant à ce que les installations exportatrices respectent des normes équivalentes à celles des établissements agréés par le gouvernement fédéral (p. ex. l'application à

FRAUDE

l'échelle nationale de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* [LSAC/RSAC], dans la mesure du possible).

ii. Camionnage : la réglementation et l'application de la loi, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du Code national de sécurité et de la gestion coordonnée du réseau routier national, mettent l'accent sur l'harmonisation des principales exigences en matière de camionnage, comme les limites de poids des véhicules, les heures de service et les normes de formation des conducteurs afin de réduire le fardeau lié à la conformité pour les transporteurs qui exercent leurs activités au-delà des frontières provinciales.

F. Donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen des services ferroviaires, notamment :

i. Maintenir et mettre à jour le revenu admissible maximal (RAM) : Protéger les producteurs contre des taux excessifs, assurer l'examen exact des coûts et continuer d'attribuer les excédents de RAM à la Western Grains Research Foundation.

ii. Élargir les pouvoirs de l'OTC de sa propre initiative : Permettre des enquêtes plus longues, l'accès aux données de la lettre de transport et un pouvoir accru d'agir sans l'approbation du ministre, surtout en ce qui concerne les retards de service, les suppléments et les protections des expéditeurs.

iii. Légiférer sur les frais de surestaries automatiques : Imposer des pénalités en cas de défaillance du service ferroviaire (p. ex., ramassages ou livraisons manqués), sous la surveillance annuelle de l'OTC.

iv. Améliorer la transparence des contrats ferroviaires : Renforcer les mécanismes de contestation des suppléments et assurer des pratiques contractuelles équitables et efficaces.

v. Modifier la *Loi sur les transports au Canada* pour préciser que les chemins de fer sont assujettis à la législation de la province où se trouvent les terrains ferroviaires.

G. Harmoniser les limites maximales de résidus (LMR) pour les produits importés contenant des ingrédients actifs dont l'utilisation au Canada a été entièrement révoquée à la suite des décisions réglementaires nationales. Cela assurerait l'uniformité de la réglementation, ferait respecter les normes nationales en matière de santét et favoriserait des règles du jeu équitables pour les producteurs canadiens.

H. Soutenir la santé des plantes et la pollinisation en approuvant à nouveau l'application du mouvement international de reines de *Bombus* (bourdon) pour appuyer la pollinisation et la production de cultures et en ajoutant *Amaranthus Palmeri* à la liste des graines de mauvaises herbes nuisibles interdites en vertu de l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes afin d'empêcher leur propagation au Canada.

I. Passer en revue les montants maximaux d'indemnisation dans le *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux ou de choses*, car les valeurs actuelles sont désuètes. La mise à jour et l'établissement d'un calendrier uniforme pour les futurs examens de l'indemnisation assureraient la continuité des activités des producteurs dont on ordonne la destruction d'animaux, comme les producteurs de volaille touchés par l'éclosion actuelle d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

ÉBAUCHE

Recommandations budgétaires de la Fédération canadienne de l'agriculture en vue de l'automne 2025

Au nom de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), le présent mémoire expose les nos priorités stratégiques et réglementaires qui sont nécessaires pour renforcer la compétitivité et la résilience de l'agriculture canadienne à l'approche de la session parlementaire de l'automne 2025. À titre de plus grande organisation agricole générale du Canada, la FCA représente près de 190 000 agriculteurs et familles d'agriculteurs de partout au pays, gérant plus de 62 millions d'hectares de terres au cœur d'un système agricole et agroalimentaire canadien qui contribue 150 milliards de dollars à notre produit intérieur brut (PIB) et soutient 2,3 millions d'emplois.

Avec un secteur agricole important et une population relativement petite, le Canada est bien placé pour faire de l'agriculture un moteur stratégique de la croissance économique en ajoutant de la valeur grâce à la diversification des marchés au pays et à l'étranger. Cependant, les agriculteurs canadiens sont coincés entre la hausse des coûts des intrants, les pénuries de main-d'œuvre continues, les événements climatiques de plus en plus fréquents et graves et l'intensification des pressions financières. Ces réalités intérieures sont maintenant aggravées par l'instabilité mondiale croissante, c'est-à-dire les tensions géopolitiques croissantes, l'instabilité chronique et l'incertitude entourant les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, ainsi que les droits de douane punitifs imposés par la Chine sur des exportations canadiennes clés comme le canola, qui continuent de miner le potentiel de croissance du secteur et la réputation du Canada en tant que fournisseur fiable sur les marchés mondiaux.

À l'avenir, nous invitons le gouvernement du Canada à protéger les intérêts des agriculteurs canadiens en veillant à ce que l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) continue d'appuyer un commerce ouvert, prévisible et fondé sur des règles tout en collaborant avec les intervenants de l'industrie à une approche visant à atténuer les impacts d'une éventuelle guerre tarifaire sur les producteurs canadiens. Dans ce contexte, la FCA appuie aussi fermement les efforts de diversification et d'expansion des marchés, qui sont essentiels pour réduire le risque et stimuler la croissance à long terme. En même temps, nous saluons l'engagement inébranlable du gouvernement à protéger le système de gestion de l'offre du Canada, qui est fondamental pour la vitalité économique du Canada rural et la sécurité alimentaire canadienne, et lui en sommes reconnaissants.

De plus, bien que l'engagement du gouvernement à faire passer le taux d'indemnisation du programme Agri-stabilité de 80 % à 90 % et à doubler de façon permanente la couverture de 3 millions de dollars à 6 millions de dollars par ferme soit une première étape importante en vue de combler de vieilles lacunes dans la gestion des risques, nous exhortons le gouvernement à entreprendre de toute urgence un examen complet de l'ensemble des programmes de gestion du risque d'entreprise, en accordant la priorité à une participation soutenue des intervenants. Un tel examen est essentiel pour faire en sorte que ces outils soient adaptés à l'évolution des risques qui pèsent sur les agriculteurs et offrent un soutien plus équitable et efficace à tous les types de producteurs.

La FCA reconnaît l'importance de dépenses ciblées et efficientes. Par conséquent, nos recommandations mettent l'accent sur des réformes de la politique et de la réglementation à faible coût ou sans frais qui peuvent avoir un impact mesurable, en éliminant les obstacles

EBAUCHE

réglementaires inutiles, en améliorant la coordination interministérielle et en optimisant la prestation des programmes existants. Cela dit, parallèlement, nous ne pouvons pas ignorer le très lourd fardeau financier qu'assument de nombreux producteurs d'un bout à l'autre du Canada. En 2024, le revenu net réalisé par les agriculteurs canadiens a chuté de 3,3 milliards de dollars (-25,9 %), soit la plus forte baisse depuis 2018. L'une des principales causes de l'augmentation des coûts d'exploitation a été la hausse des frais d'intérêt, qui ont augmenté de 28,6 % pour la deuxième année consécutive. Malgré la baisse des taux d'intérêt amorcée par la Banque du Canada en milieu d'année, de nombreux producteurs avaient déjà contracté des dettes importantes, qui ont augmenté de 14,1 % en 2024, soit la plus forte hausse annuelle depuis 1981[1].

Il est important de reconnaître l'agriculture canadienne comme un investissement et non comme une dépense. À ce titre, nous ne pouvons perdre de vue l'énorme potentiel économique du secteur agricole canadien. Grâce à des investissements judicieux dans la production intérieure, la transformation à valeur ajoutée, la productivité et les exportations, ce secteur pourrait plus que doubler ce chiffre et générer une croissance supplémentaire du PIB de 100 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, pour atteindre un total de 250 milliards de dollars d'ici 2035.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Brodie Berrigan, directrice principale, Relations gouvernementales et politique agricole (brodie@canadian-farmers.ca).

ÉBAUCHE

[1] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250528/dq250528a-fra.htm